

Adresse de la société populaire d'Aire (Pas-de-Calais), lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Aire (Pas-de-Calais), lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 276;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19836_t1_0276_0000_1

Fichier pdf généré le 15/07/2019

7

La société populaire d'Aire [ci-devant Aire-sur-le-Lys? Pas-de-Calais] **invite la Convention à rester à son poste, et dit que la sauvegarde des états est dans la morale et dans la justice; que le gouvernement révolutionnaire, jusqu'à la paix, est le boulevard de notre Révolution; que les continuateurs de Robespierre, les intrigants, les conspirateurs de toutes espèces sont une peste publique, et qu'ils doivent être démasqués et poursuivis.**

Mention honorable, insertion au bulletin (14).

[*La société populaire d'Aire à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (15)

Nous l'avons entendu le serment que vous avez fait de demeurer à votre poste, jusques au moment où la révolution sera consommée; jusques au moment où la République triomphante donnant la loi à tous ses ennemis, pourra jouir, sous la garantie de ses victoires des fruits d'une Constitution aussi solide que la paix qu'elle aura dictée. Ce serment a été accepté dans les transports de la plus vive joie, il prouve sans réplique que les mandataires du peuple justifient la confiance qui leur a été donnée.

Les principes de votre immortelle adresse au Peuple français sont dans nos cœurs; la sauvegarde des états est dans la morale et la justice; le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, est le boulevard inexpugnable de notre glorieuse révolution. Les continuateurs de Robespierre, les intrigants, les conspirateurs de toute espèce sont une peste publique et ils doivent être démasqués et poursuivis. Le Peuple seul par l'organe de ses représentants doit établir la loi. Tel a été, tel est notre profession de foi politique.

Législateurs, vous par qui s'exprime la volonté générale, vous êtes le centre vers lequel nous tendons sans cesse: deux forces puissantes nous y poussent, nous y entraînent: l'unité du gouvernement et la sagesse de vos décrets.

Les membres composant la société populaire d'Aire.

Suivent 31 signatures.

8

Les membres de la société populaire de Criqueot, département de la Seine-Inférieure, manifestent leur attachement à la Convention nationale et leur haine pour les intrigants et les agitateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (16).

(14) P.-V., L, 153.

(15) C 328 (2), pl. 1457, p. 36.

(16) P.-V., L, 153.

[*La société populaire de Criqueot à la Convention nationale, Criqueot, le 26 brumaire an III*] (17)

Législateurs,

Tandis que nos braves guerriers sur terre se signalent à chaque pas, à chaque minute, par de nouvelles conquêtes.

Tandis que leurs généreux efforts renouvellent chaque jour nos faits à une rapidité incroyable.

Tandis que par la nouvelle attitude ferme et imposante que vous prenez chaque jour, vous terrassez cette horde de factieux qui s'efforçoient d'usurper le pouvoir du peuple et avilir la représentation nationale.

Croyez vous que nos âmes soient insensibles à l'aspect de tous ces prodiges.

Non, législateurs, non, la représentation nationale, la Convention sont l'objet de nos perpétuelles sollicitudes. Et nous aussy nous jurons une haine implacable aux intrigants, nous livrons une guerre à mort aux agitateurs.

Nous nous occupons surtout de nos campagnes, a faire disparaître ces hydeuses monticules, sur lesquelles avoit semblé vouloir s'établir la liberté: symbole bien perfide et qui devient le signe de ralliement et le repaire des scélérats qui vouloient la détruire.

Dussions nous expirer sous les coups de leurs poignards assassins, nos derniers cris seront vive la République une et indivisible, vive la Convention.

Suivent 35 signatures.

9

Les membres de la société populaire de Cambrai [Nord] rappellent la journée du 9 thermidor qui a sauvé la République en renversant le tyran, et le décret du 22 brumaire qui a abattu l'hydre qui lui avoit survécu.

Mention honorable et insertion au bulletin (18).

[*La société populaire de Cambrai à la Convention nationale, Cambrai, le 26 brumaire an III.*] (19)

Représentans,

Énergiquement unis, vous sauvâtes au 9 thermidor la République, en renversant le tyran, qui, au sein d'une société fameuse, avoit fondé son liberticide pouvoir: fermes, grands, et dignes de votre importante mission, vous venez, le 22 brumaire, d'abattre l'hydre qui lui avoit survécu, et

(17) C 328 (2), pl. 1457, p. 37.

(18) P.-V., L, 153.

(19) C 328 (2), pl. 1457, p. 38. *Bull.*, 8 frim. (suppl.); *M.U.*, n° 1358.